

Ministère chargé de  
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

**Cadre réservé à l'autorité environnementale**

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

**1. Intitulé du projet**

Projet d'extension du bâtiment de production de PROFILS SYSTEMES sur la commune de Baillargues (34) au sein du Parc d'activités Massane.

**2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)**

**2.1 Personne physique**

Nom

Prénom

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale

PROFILS SYSTEMES

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

M. Aymeric Reinert, Directeur Général de PROFILS SYSTEMES

RCS / SIRET

3 4 0 7 5 7 7 6 4 0 0 0 5 5

Forme juridique SAS

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

**3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet**

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1 - Installations classées pour la protection de l'environnement  Projet soumis à examen au cas par cas a - autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation	Projet soumis à examen au cas par cas. Le site est actuellement classé à autorisation pour les rubriques suivantes : n°2940.3 (Application de peinture), n°3260 (Traitement de surface de métaux), n°4120.2 (Toxicité aiguë catégorie 2). Le projet est intrinsèquement soumis au régime de l'enregistrement sous la rubrique n°2560.1 (Travail mécanique des métaux) et à déclaration sous les rubriques 2921.1.b (Refroidissement évaporatif) et 2910.A.2 (Installation de combustion).

**4. Caractéristiques générales du projet**

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

**4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition**

La société PROFILS SYSTEMES prévoit l'intégration d'une seconde presse d'extrusion sur son site. Cet équipement nécessite un longueur disponible importante.

De ce fait, le projet consiste en la construction de deux extensions de 3 574 m<sup>2</sup> et de 744 m<sup>2</sup>, permettant d'accueillir :

- pour la première, une partie du stock actuel de profilés bruts. La zone ainsi libérée par le stock de profilés bruts et un ensemble de bureaux, permettra l'implantation de la seconde presse d'extrusion ;
- pour la seconde, une zone d'expédition des produits finis au Sud du bâtiment C.

La 1ère extension viendra s'implanter au Nord du site, sur une surface en partie imperméabilisée et en partie occupée par un bassin de rétention (de volume utile de 2 560 m<sup>3</sup>). Celui-ci sera donc comblé et une dalle béton sera créée sur sa partie superficielle. Un bassin sera créé en remplacement, à environ 50 m du bassin actuel, en façade Nord-Ouest du site.

Pour la 2nde extension, celle-ci viendra s'implanter sur une zone complètement imperméabilisée.

Le projet impliquant une augmentation d'effectif, un parking supplémentaire (de 1 206 m<sup>2</sup> environ, soit 56 places) sera créé.

## 4.2 Objectifs du projet

La réalisation de ce projet s'inscrit dans le cadre d'une augmentation des capacités de production de la société PROFILS SYSTEMES. Actuellement, une partie des profilés aluminium traités par l'activité de laquage était achetée chez un fournisseur. Avec la 2<sup>nd</sup>e presse, PROFILS SYSTEMES pourra s'affranchir des produits d'un fournisseur.

Le projet est concerné par les rubriques suivantes :

- n°2560.1 (Travail mécanique des métaux) : ajout d'une 2<sup>nd</sup>e presse d'extrusion (puissance maximale de 1 750 kW),

Le régime sous cette rubrique sera inchangé, le site sera toujours à Enregistrement. La puissance maximum des machines pouvant concourir simultanément sera de 3 122 kW.

- n°2910.A.2 (Installation de combustion) : ajout d'un four de préchauffage (puissance thermique de 1 745 kW), remplacement des 2 fours de revenu actuels (d'une puissance thermique de 1150 kW) par un four pour les 2 lignes d'extrusion, composé de 2 chambres de combustion indépendantes, d'une puissance thermique nominale de 1 163 kW chacune.

Le régime sous cette rubrique sera inchangé, le site sera toujours à Déclaration. La puissance thermique nominale totale sera d'environ 10.7 MW.

- n°2921.1.b (Refroidissement évaporatif) : ajout d'une tour aéroréfrigérante (puissance thermique évacuée de 475 kW).

Le régime sous cette rubrique sera inchangé, le site sera toujours à Déclaration. La puissance thermique évacuée maximale totale sera de 950 kW.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux auront une durée d'environ 6 mois et débuteront vers le second semestre de 2022. Ils seront exécutés par des entreprises spécialisées dans ce type de construction.

Les procédés constructifs généraux des extensions (structure, couvertures, façades, menuiseries, portes, etc.) seront de type courants et essentiellement préfabriqués en usine avant d'être livrés et posés sur le site.

Les travaux d'extension se dérouleront de la manière suivante :

- création du bassin de remplacement
- terrassement et VRD ;
- gros œuvre et dallage ;
- charpente métallique ;
- couverture / étanchéité / bardage ;
- menuiseries extérieures ;
- électricité.

Après la phase de construction de l'extension, les aménagements suivants auront lieu :

- déménagement des bureaux ;
- déménagement du stock de profilés aluminium dans l'extension de 3 574 m<sup>2</sup> ;
- dallage pour la mise en place de la presse n°2 ;
- montage de la presse n°2.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les modes d'exploitation du site seront inchangés par le projet.

Les installations de combustion projetées (four de préchauffage, four de revenu) seront alimentées par une canalisation gaz, raccordée au réseau existant.

De même, les nouvelles installations seront raccordées au réseau électrique existant du site.

La nouvelle zone de chargement créée au Sud du bâtiment C sera destinée au chargement de produits finis pour les 3 clients les plus importants de la société PROFILS SYSTEMES. Cette zone d'expédition permettra de limiter les flux de produits finis vers le bâtiment A - Logistique.

L'exploitation du site compte aujourd'hui un effectif d'environ 480 personnes. Avec l'intégration de la seconde presse d'extrusion sur le site, une augmentation d'effectif de 50 personnes environ est prévue.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet ne modifie pas la classement ICPE du site.

Le projet d'extension pour l'intégration d'une seconde presse d'extrusion est soumis à :

- Dépôt de permis de construire ;
- Porter à connaissance avec formulaire d'examen au cas par cas.

Le projet en lui-même n'est pas soumis au régime de l'autorisation.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise foncière du terrain :	10.8 ha environ
Surfaces supplémentaires imperméabilisées par le projet :	1 942 m2 de voiries
Surfaces de bâti supplémentaires :	4 318 m2 de bâtiment (3 574 m2 extension Nord + 744 m2 extension Sud)

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

Le projet est localisé à l'adresse suivante :

10 rue Alfred Sauvy  
ZAC Massane  
34670 BAILLARGUES

Parcelles concernées par le projet (travaux) : parcelles AZ 146, AZ 179, AZ196, AZ204, AZ198, AZ200, AZ202, AZ177, AZ165 et AZ 150.

Coordonnées géographiques<sup>1</sup> Long. 3 ° 59 ' 48 " E Lat. 43 ° 39 ' 5 " \_

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_ ° \_ ' \_ " Lat. \_ ° \_ ' \_ "

Point d'arrivée :

Long. \_ ° \_ ' \_ " Lat. \_ ° \_ ' \_ "

Communes traversées :

/

#### Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Le site PROFILS SYTEMES a fait l'objet d'une évaluation environnementale dans le cadre de l'autorisation initiale d'exploiter n°2001-I-3486 du 13/08/2001. Le site est soumis à autorisation ICPE, son activité est actuellement régie par les AP suivants :

- AP d'autorisation n°2006-I-1948 du 11 Août 2006 (abroge AP de 2001) ;
- AP d'autorisation complémentaire n°2018-I-748 pour l'exploitation d'une presse à extrusion et de trois lignes de laquage ;
- AP complémentaire n°2019-I-1250 pour l'exploitation d'une quatrième chaîne de laquage.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain du site n'est pas situé au sein d'une ZNIEFF de type I ou II. Les ZNIEFF de type I les plus proches sont : - « Rivière de la Cadoule à Castries et Vendargues » (Id : 910030387), à environ 600 m au Nord du site ; - et « Garrigues de Castries » (Id : 910030407), à environ 1.3 km au Nord du site.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas situé en zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Baillargues n'est pas couverte par un arrêté de protection du biotope. La zone concernée par un APPB la plus proche du site est située à environ 8.7 km au Sud-Ouest du site (n°FR3800176 "Marais de la Castellone").
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas situé sur le territoire d'une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet n'est pas localisé au sein d'un parc national, parc régional ou réserve naturelle. Les espaces naturels les plus proches du site sont : - La réserve naturelle régionale (FR9300137 "Mahistre et Musette"), situé à environ 20 km au Sud-Est du site ; - La réserve naturelle régionale (FR9300033 "Scamandre"), située à environ 27.5 km au Sud-Est du site.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement dans l'Hérault pour les infrastructures terrestres nationales (3ème échéance) approuvé le 24/04/2020. La commune de Baillargues n'est pas identifiée comme zone bruyante d'après le PPBE. Le site du projet est situé à environ 150 m au Sud de l'A709 ainsi qu'à une vingtaine de mètres au Nord du réseau ferré.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet n'est pas localisé dans ou aux abords immédiats d'un monument historique, bien inscrit ou site patrimonial remarquable. Une partie de la parcelle AZ179 fait partie du périmètre de protection au titre des abords de monuments historiques de l'ancienne Eglise Saint-Antoine de la Cadoule (ID : 1911041465). L'extension du bâtiment B ne sera pas incluse dans ce périmètre de protection. Les formes et tons de l'extension s'intégreront au bâtiment actuel.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet n'est pas situé dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation. La zone humide la plus proche est la zone humide de la convention de RAMSAR "La petite Camargue" (FR7200017), située à 5.5 km au Sud du site.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Baillargues est concernée par un Plan de Prévention des Risques Inondation, prescrit le 31/08/2006, mais non-approuvé. Les extensions seront situées sur les parcelles cadastrales AZ179, AZ146 et AZ150, dans des zones sans aléas. La commune n'est pas concernée par un PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les bases de données BASOL et BASIAS ne recensent aucun site pollué ou site industriel au droit du terrain du site. Un site BASIAS (station-service) est recensé à environ 400 m au Nord-Est du site.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Baillargues n'est pas concernée par les Zones de Répartition des Eaux superficielles et souterraines du bassin Rhône-Méditerranée. A noter, le projet n'engendrera pas de prélèvement de eaux en nappe ou milieu naturel, il sera alimenté via le réseau public de la commune.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un captage d'eau potable destiné à la consommation humaine (usage VRP - captage Emmaüs) est situé à environ 200 m à l'Ouest du site. Il ne dispose pas de zone de protection rapprochée. D'après la consultation de PICTOCCITANIE, le terrain du projet ne s'inscrit donc pas dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'Alimentation en Eau Potable.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas localisé au sein ou à proximité immédiate d'un site inscrit. le site inscrit le plus proche du site est localisé à environ 500 m au Nord-Ouest. Il s'agit de l'ancienne Eglise Saint-Antoine de la Cadoule (Id : 1911041465).
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site Natura 2000 n'est recensé sur la commune de Baillargues. Les sites Natura 2000 les plus proches sont : - Directive Oiseaux « Etang de Mauguio » (Id : FR9112017) à 5.3 km au Sud ; - Directive Habitat « Etang de Mauguio » (Id : FR9101408) à 5.3 km au Sud.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site classé n'est recensé sur la commune de Baillargues.

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera des prélèvements d'eau dans le réseau d'eau communal pour le fonctionnement de la TAR. Le volume prévisible est de 1 600 m <sup>3</sup> /an pour la tour de refroidissement supplémentaire. Les prélèvements d'eau dans le réseau communal pour les usages de type sanitaire seront par ailleurs légèrement augmentés dans le cadre du projet (50 personnes supplémentaires). A noter, le site de PROFILS SYSTEMES prélève déjà pour ses activités actuelles de l'eau dans ce réseau, pour un volume autorisé d'environ 53 000 m <sup>3</sup> /an. Ce volume ne sera pas augmenté.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La création du bassin de rétention de remplacement, au Nord-Ouest du site, n'impliquera pas de modifications prévisibles des masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Terrassements en masse pour mise à niveau des fonds de forme en équilibre déblais/remblais.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Terrassements en masse pour mise à niveau des fonds de forme en équilibre déblais/remblais.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera implanté dans l'enceinte du périmètre du site industriel actuel de PROFILS SYSTEMES et ne conduira pas à la destruction de la biodiversité.  Par ailleurs, la zone ne constitue pas un corridor écologique, défini par le Schéma Régional de Cohérence Ecologique du Languedoc Roussillon, adopté le 20/11/2015.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au regard de la nature du projet (extension d'un site existant et exploité) et de la distance (environ 5.3 km au Nord) par rapport aux zones Natura 2000 les plus proches, il n'est pas attendu d'impact sur cette zone protégée.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'a pas été identifié de zones à sensibilité particulière dans le point 5.2 du présent formulaire.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit au sein des parcelles actuellement occupées et exploitées par PROFILS SYSTEMES. De ce fait il n'engendrera pas la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Baillargues n'est pas concernée par un Plan de Prévention des Risques Technologiques.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site d'implantation du projet est localisé sur une commune concernée par un PPRI, prescrit le 31/08/2006, mais non-approuvé. Le site est assez fortement exposé au risque d'inondation, c'est pourquoi des travaux de protection du site ont été engagés. Le projet est hors zone d'aléa du PPRI. Le site est concerné par les risques de retrait-gonflement des sols argileux (aléa fort). Le site n'est par ailleurs pas concerné par les risques de mouvement de terrain et le risque sismique (risque faible).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas susceptible d'engendrer des risques sanitaires durant la phase de travaux. Durant la phase d'exploitation et en conditions normales, le projet ne sera pas susceptible d'engendrer des risques sanitaires avec la mise en service d'une tour aérorefrigérante supplémentaire. En effet, celle-ci sera contrôlée périodiquement et fera l'objet d'opérations de maintenance régulières par une société spécialisée. (voir Porter à Connaissance) et d'une mise à jour tous les 2 ans de l'analyse méthodique des risques. Le site n'est pas concerné par des risques sanitaires des installations voisines.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'approvisionnement en matériaux du chantier sera réalisé par camion. Il y aura donc une augmentation du trafic local. Au vu de la proximité de grands axes (RN113, A709, A9), cette augmentation sera limitée. Durant la phase d'exploitation, le trafic routier sur le site sera lié aux véhicules du personnel (+50 personnes prévues dans le cadre du projet). Le nombre de rotations de poids-lourds(livraison/expédition de produits finis) peu significativement modifié par le projet. Au global (VL et PL), il y aura +16% de trafic.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier, l'impact sonore sera essentiellement dû à l'utilisation de camions, engins de chantier, etc. Durant la phase d'exploitation, le bruit sera lié au trafic de PL. L'activité de la presse sera réalisée en intérieur, au sein d'un bâtiment fermé. L'environnement proche du site est composé d'entreprises de la ZAC, ainsi que l'A709 au Nord du projet. Les 1ères habitations sont situées à environ 500 m au Sud-Est du site. Les PL ne traverseront pas de zones d'habitations, ils utiliseront le réseau routier de la ZAC.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>  <input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'activité du site PROFILS SYSTEMES et notamment le projet d'extension, ne seront pas émetteurs d'odeurs. En effet, les procédés mis en œuvre par la presse d'extrusion sont essentiellement mécaniques et ne nécessitent pas de mise en œuvre de produits chimiques susceptibles de générer des odeurs. De même, la création d'un quai de chargement ne sera pas génératrice d'odeurs.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>  <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Durant la phase travaux, les engins et outils de chantier pourront émettre des vibrations. Compte tenu de l'absence de bâti extérieur à PROFILS SYSTEMES à proximité immédiate de l'emprise des travaux (bande de 10m), l'impact des vibrations en phase travaux sera nul.</p> <p>Lors de la phase d'exploitation, les vibrations générées par la presse seront faibles et localisées au niveau des machines elles-mêmes.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>  <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les émissions lumineuses sont uniquement dues aux éclairages extérieurs des axes de circulation nécessaires pour garantir la sécurité des employés. Les dispositifs mis en place sont dirigés vers le sol.</p> <p>Le projet d'extension de PROFILS SYSTEMES ne viendra pas amplifier les émissions lumineuses produites par le site.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les travaux vont principalement générer des émissions atmosphériques issues des matériaux manipulés (poussières) et des engins de chantier (gaz d'échappement). Ces rejets seront sans incidence à l'échelle locale.</p> <p>Durant la phase d'exploitation, les rejets atmosphériques seront dus aux rejets de gaz de combustion des fours utilisés pour les process. Ces derniers seront entretenus conformément à la réglementation en vigueur et feront l'objet de contrôles périodiques.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le rejet des eaux usées se fera dans le réseau public d'assainissement. Les eaux pluviales de toiture supplémentaires (non-polluées), induites par le projet, rejoindront le réseau actuel et seront dirigées vers le nouveau bassin de rétention N-O. Les EP de voiries du projet seront traitées par un séparateur à hydrocarbures avant d'être dirigées vers le bassin de rétention Sud du site.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Compte tenu de l'ajout d'une seconde tour de refroidissement d'une puissance thermique évacuée de 450 kW, un rejet supplémentaire d'environ 400m<sup>3</sup> annuel est prévisible.</p> <p>Ce rejet sera dirigé vers le réseau communal d'assainissement d'eaux usées.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Durant la phase travaux, les déchets produits seront collectés et évacués vers une filière adaptée.</p> <p>En phase d'exploitation, le projet ne sera pas générateur de déchets : le scrap produit par le procédé d'extrusion est récupéré et fondu pour être réutilisé en tant que matière première pour les billettes d'aluminium.</p> <p>De manière générale, avec le projet, le site ne va plus acheter de profilés aluminium (emballés) chez son fournisseur : les emballages seront ainsi réduits.</p>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'implante sur les parcelles du site de PROFILS SYSTEMES, déjà occupées et exploitées. Il ne s'implantera pas sur une zone de présomption de prescriptions archéologiques. Aucun patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager n'est connu à proximité du terrain.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'implante sur les parcelles du site de PROFILS SYSTEMES, déjà occupées et exploitées. Il ne va donc pas engendrer des modifications sur les activités humaines et notamment sur l'usage du sol.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Les projets existants ou approuvés les plus proches géographiquement du projet ont été recherchés via le site de la DREAL Occitanie (SIDE), où sont listés les différents avis émis par l'autorité environnementale dans les environs du projet. La recherche était centrée sur les avis émis depuis 2019 sur les projets les plus proches géographiquement - commune de Baillargues et communes limitrophes. Il ressort de la recherche effectuée que plusieurs projets ont fait l'objet d'une enquête publique ou d'un avis sur la commune de Baillargues.

Les projet sont les suivants :

- 2021 : Projet de construction d'un ensemble immobilier de 294 unités de logement (Rue du Mas de Roue et Rue de l'ancien cimetière, 34670 Baillargues) ;
- 2021 : Réalisation d'une unité de prétraitement des films agricoles (Zone Industrielle du Salaison, 34740 Vendargues) ;
- 2019 : Projet d'opération d'ensemble (habitats collectifs, parkings silos, place et espaces paysagers) correspondant à une restructuration urbaine (lieu-dit Malaoutière, 34670 Baillargues) ;
- 2019 : Projet d'aménagement du Parc Gérard Bruyère (porté par la commune de Baillargues).

Au vu de la nature de ces projets et de leurs emplacements, ils sont compatibles, il n'y a pas d'effets cumulés potentiels entre ces différents projets.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

Sans objet,

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Les incidences susceptibles d'être générées par le projet sont limitées au vu de l'étude réalisée au 6.1.

Le projet s'implante au sein d'un site existant, lui-même implanté au sein d'une ZAC.

Les incidences concernent essentiellement les émissions polluantes dues au trafic de poids-lourds et aux gaz de combustion des fours de la presse et le risque sanitaire induit par la tour aéroréfrigérante.

Les mesures qui seront mises en œuvre durant la phase travaux du projet, afin d'en limiter les effets potentiels sur l'environnement, sont les suivantes :

- Travaux sur un site industriel existant, en dehors de tout espace protégé ;
- Vitesse limitée sur le site ;
- Suivi régulier des aires de chantier ;
- Évacuation régulière des déchets ;
- Contrôle et entretien des engins par l'entreprise de travaux.

Les mesures prises pour réduire les incidences du projet sont traitées au sein d'un dossier de Porter à Connaissance.

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard du formulaire rempli, les sensibilités environnementales sont limitées. Le projet s'insère sur un site déjà autorisé, implanté au sein d'une ZAC.

A l'échelle du projet, des mesures ont été prises afin de limiter l'impact de celui-ci.

A cet égard, il n'apparaît pas nécessaire que celui-ci fasse l'objet d'une étude d'impact.

Un dossier de Porter à Connaissance est réalisé conjointement au CERFA d'examen au Cas par Cas, les impacts y seront de nouveau intégrés et évalués.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Le présent CERFA fait mention d'un dossier de Porter à connaissance joint au présent document.

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à BAILLARGUES

le,

18/03/2022

Signature



